



# **Mémoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec**

Pour les consultations prébudgétaires - Budget fédéral 2024

Soumis au Comité permanent des finances (FINA)

7 novembre 2023

Ce document a été produit par et pour la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ). Notre organisation encourage la diffusion et la distribution de ses idées, valeurs et principes. Ainsi, sauf avis contraire, la reproduction en totalité ou en partie de ce document est autorisée à des fins non commerciales. La mention de la source est cependant obligatoire.

**Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)**

565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100

Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone : 514 383-8000

Télécopieur : 514 383-0311

Sans frais : 1 877-897-0057

[www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca)

Dépôt légal – 4<sup>e</sup> trimestre 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-89639-493-7

## Liste de recommandations

### **Recommandation 1** : Que le gouvernement **améliore le Régime d'assurance-emploi**

- En adoptant une norme hybride d'admissibilité unique et universelle au régime d'assurance-emploi, soit 420 heures ou 12 semaines d'emploi assurable, en retenant la plus profitable à la personne prestataire. À cette fin, le cumul des heures pour qu'une semaine soit considérée comme assurable devra équivaloir à 14 heures travaillées au cours d'une semaine.
- En abolissant la norme variable d'admissibilité (NVA), qu'il fixe un nombre minimal de 35 semaines de prestations calculées sur la base des 12 meilleures semaines au cours de la période de référence sans égard au taux de chômage régional.
- En limitant les exclusions pour départ volontaire ou perte d'emploi pour inconduite à un maximum de six semaines selon les circonstances de la fin d'emploi.
- En ne considérant plus les indemnités de départ ou les préavis de licenciement dans la détermination de la période de prestations et qu'il abolisse le délai maximal de 52 ou 104 semaines pour recevoir celles-ci.
- En augmentant le maximum de la rémunération annuelle assurable à celui qui prévaut dans le Régime québécois d'assurance parentale; qu'il relève aussi le taux de remplacement à au moins 60 % de ce maximum.
- En participant au financement de la caisse de l'assurance-emploi et qu'il prévoit un mécanisme de fixation des cotisations de manière à constituer une réserve de stabilité de la caisse de 10 à 15 G\$.
- En mettant sur pied un organisme tripartite ayant la responsabilité de fixer le taux de cotisation, de gérer le patrimoine fiduciaire de la caisse autonome et de définir la portée du régime.
- En prolongeant la période de référence et la période de prestations en raison d'une grève ou d'un lock-out, selon la durée du conflit, à moins que la personne visée par l'inadmissibilité se requalifie avant la fin du conflit.

### **Recommandation 2** : Que le gouvernement **mette sur pied un régime public et universel d'assurance médicaments.**

- Qui prévoit un droit de retrait avec pleine compensation pour le Québec à la condition qu'il mette sur pied un régime offrant une protection équivalente ou meilleure que le régime pancanadien.
- Qui prévoit que le gouvernement revoie la façon dont le prix des médicaments brevetés soit fixé notamment par le biais d'une réforme du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés.

**Recommandation 3** : Que le gouvernement **rehausse le Transfert canadien en matière de santé (TCS)** de sorte que la contribution aux coûts des soins de santé passe de 22 % à 35 %. Il doit également participer au financement de l'éventuel régime d'assurance médicaments pancanadien.

**Recommandation 4** : Que le gouvernement augmente **l'aide aux ménages à faible revenu** par différents transferts et crédits d'impôt notamment pour le logement et qu'il reconnaisse un véritable **droit au logement** par un réinvestissement dans la construction de HLM, de coopératives d'habitation et de logements subventionnés.

**Recommandation 5** : Que le gouvernement **s'engage à planifier et financer une transition juste** inclusive afin de mieux répartir les effets négatifs des transformations économiques appréhendées notamment sur le travail et le marché de l'emploi.

**Recommandation 6** : Que le gouvernement mette en œuvre une **stratégie industrielle cohérente, verte et solidaire**. Celle-ci doit prévoir des investissements ciblés dans la transition énergétique porteurs d'emplois de qualité, de gains environnementaux et d'investissements sur le territoire. Le gouvernement doit également faire une utilisation stratégique des marchés publics dans une perspective écoresponsable.

**Recommandation 7** : Accroître le **financement dans les infrastructures et les opérations des sociétés de transport collectif** pour améliorer l'efficacité et l'accessibilité de ce mode de transport, tout en mettant à contribution des entreprises d'ici sans partenariat public privé (PPP).

**Recommandation 8** : Que le gouvernement **joue un rôle de leader pour l'obtention d'un impôt minimal mondial pour les entreprises multinationales**, hausse le taux d'inclusion du gain en capital de 50 % à 75 % pour les particuliers et sociétés, et envisage l'instauration d'une taxe sur le patrimoine des grandes fortunes.

**Recommandation 9** : Que le gouvernement adopte **des dispositions anti-briseurs de grève** qui interdisent le recours à tous travailleurs et travailleuses de remplacement pour réaliser le travail des personnes salariées en grève ou en lock-out.

**Recommandation 10** : Que le gouvernement **abolisse les permis nominatifs** pour les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires et facilite l'accès à la résidence permanente pour ces personnes.

## Introduction

La FTQ, la plus grande centrale syndicale au Québec représentant 600 000 personnes, s'inquiète des interventions récentes de la ministre Freeland quant à l'adoption d'une éventuelle politique d'austérité qui fait porter l'essentiel des efforts de redressement budgétaire sur les dépenses, avec des conséquences qui ne peuvent être que désastreuses. Malgré la pression du monde des affaires, le gouvernement devrait reconnaître que face à de nombreux signaux de ralentissement économique, voire de récession, adopter une telle stratégie serait malavisé, voire contre-productif. À cet égard, la crise de 2008-2009 a révélé les effets néfastes d'une réduction précipitée des dépenses publiques par le gouvernement conservateur sur la reprise économique à long terme. Dans le paysage économique actuel marqué par des incertitudes, notre position est claire: il est impératif d'éviter les mesures d'austérité qui nuiraient aux travailleurs et travailleuses ainsi qu'à l'ensemble de la population, et aggraveraient la situation des plus vulnérables.

La population est actuellement confrontée à une inflation croissante, un risque de récession et à l'accentuation des inégalités. Selon les estimations du Bilan-Faim Québec 2023<sup>1</sup>, une personne sur dix au Québec aurait recours aux banques alimentaires. Dans ce contexte, l'austérité budgétaire aurait pour effet d'accroître les inégalités, d'aggraver la crise du logement, de dégrader encore davantage le système de santé en plus de retarder la transition énergétique. Il est donc impératif que le gouvernement poursuive et intensifie ses investissements dans les dépenses publiques, en priorisant ses missions essentielles plutôt que de miser sur des objectifs financiers à court terme. Le prochain budget doit être le point de départ pour bâtir une économie plus durable, résiliente et solidaire.

## Améliorer les programmes sociaux

### 1. AMÉLIORATION DU RÉGIME D'ASSURANCE-EMPLOI

La crise imputable à la pandémie a mis en exergue l'inadéquation du régime pour répondre aux besoins des travailleurs et travailleuses en cas de perte d'emploi. Actuellement, moins de quatre personnes sur dix en chômage s'y qualifient alors qu'elles paient toutes des cotisations. La FTQ demande donc sa bonification par :

- **L'instauration d'une seule norme hybride d'admissibilité unique et universelle.** Celle-ci devrait être de 420 heures ou 12 semaines d'emploi assurable où le cumul des dites heures pour qu'une semaine soit considérée comme assurable devra équivaloir à 14 heures travaillées au cours d'une semaine.
- **L'abolition de la norme variable d'admissibilité (NVA).** L'abolition de cette norme fera en sorte de régler en totalité ou en grande partie le problème du « trou noir ». Ce calcul serait plus juste pour les personnes occupant des emplois intermittents, temporaires ou à temps partiel.

---

<sup>1</sup> LES BANQUES ALIMENTAIRES DU QUÉBEC, *Bilan-Faim Québec 2023*, 2023, [En ligne] [\[https://banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2023/10/Bilan-Faim-2023\\_Final.pdf\]](https://banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2023/10/Bilan-Faim-2023_Final.pdf).

- **Limiter les exclusions pour départ volontaire ou perte d'emploi pour inconduite.** Avec les dispositions actuelles, non seulement l'exclusion est totale, mais en plus, toutes les heures de travail accumulées de tout emploi antérieur sont éliminées. Cette situation a des effets dévastateurs pour la plupart des personnes en chômage qui ont des responsabilités financières à court terme.
- **Prolongation de la période de référence et la période de prestations.** Cette mesure permettrait à celles et ceux qui ne peuvent reprendre le travail à la suite d'un conflit collectif (grève ou lock-out) d'être admissibles aux prestations d'assurance-emploi.
- **L'exclusion des indemnités de départ ou des préavis de licenciement dans la détermination de la période de prestations.** Ces indemnités ne devraient pas influencer sur la période de prestations puisqu'elles ne constituent pas du salaire, mais bien une compensation pour la perte définitive du lien d'emploi.
- **L'augmentation du maximum de la rémunération assurable et du taux de remplacement.** Cette mesure permettrait aux personnes en chômage de bénéficier de prestations bonifiées.
- **Rétablissement de la contribution gouvernementale au régime d'assurance-emploi.** Une révision du financement de ce régime s'impose par la nécessaire contribution du gouvernement ainsi que la constitution d'une réserve de stabilité de la caisse de 10 à 15 G\$ par une révision du mécanisme de fixation des cotisations.
- **La mise sur pied d'un organisme tripartite.** Afin d'améliorer la gouvernance du régime, nous demandons la création d'un organisme composé de représentants du gouvernement, d'employeurs et de personnes salariées. Celui-ci aurait notamment pour responsabilité de fixer les taux de cotisation, de gérer le patrimoine fiduciaire de la caisse autonome et de définir la portée du régime.

## 2. INSTAURER UNE ASSURANCE MÉDICAMENTS UNIVERSELLE ET PUBLIQUE

Malgré un consensus parmi la population et divers comités de travail<sup>2</sup> pour l'établissement d'un régime public et universel d'assurance médicaments, rien ne bouge. Le gouvernement semble de plus réticent à s'engager dans cette voie, invoquant notamment la question des coûts. Pourtant, toutes les études sérieuses démontrent qu'un tel programme permettrait d'économiser plusieurs milliards de dollars par année. Nous invitons également le gouvernement fédéral à ne pas suivre la voie du Québec dont le régime hybride comporte de nombreux problèmes amplement documentés. Le gouvernement est invité à :

---

<sup>2</sup> CANADA, COMITÉ PERMANENT DE LA SANTÉ DE LA CHAMBRE DES COMMUNES (2018); CANADA, *Vers la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments, document de réflexion*, 2019, [En ligne] [[https://www.canada.ca/content/dam/hc-sc/documents/corporate/publications/council\\_on\\_pharmacare\\_FR.PDF](https://www.canada.ca/content/dam/hc-sc/documents/corporate/publications/council_on_pharmacare_FR.PDF)].

- **Mettre sur pied un régime public et universel d'assurance médicaments.** Nous demandons que le gouvernement enclenche une démarche visant l'instauration d'un régime public et universel d'assurance médicaments. Pour ce faire, la *Loi canadienne sur la santé* pourrait être modifiée pour y inclure les médicaments d'ordonnance dans les services assurés, ce qui obligerait le Québec à mettre sur pied son propre régime. Il serait également acceptable que le gouvernement procède à des négociations avec les provinces, tel que proposé par le rapport Hoskins.
- **Assurer un droit de retrait avec pleine compensation pour le Québec.** Dans l'éventualité de la mise sur pied d'un tel régime, il faudra prévoir un droit de retrait avec pleine compensation pour le Québec à la condition qu'il mette sur pied un régime offrant une protection équivalente ou supérieure au régime pancanadien.
- **Revoir la façon dont les prix des médicaments brevetés sont fixés.** Depuis plusieurs décennies, le Canada, qui est responsable de déterminer les prix des médicaments brevetés, maintient une politique de prix élevés pour attirer les investissements en R-D de l'industrie pharmaceutique. C'est ce qui explique que les prix des médicaments brevetés au Canada sont parmi les plus élevés au monde. Cette politique est un échec; en 2021, l'industrie ne consacrait que 3,4 % de ses recettes en R-D alors qu'elle s'était engagée à en verser 10 %. Même le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB), l'organisme réglementaire responsable de déterminer la justesse des prix des médicaments brevetés, remet en question l'efficacité de cette politique.

### 3. REHAUSSER LE FINANCEMENT FÉDÉRAL POUR LE SYSTÈME DE SANTÉ

Au cours des dernières décennies, les transferts en santé versés aux provinces ont considérablement diminué, tournant aujourd'hui autour de 20 %. La FTQ réclame une hausse de ceux-ci afin qu'ils représentent 35 % des coûts des soins de santé. Le gouvernement doit aussi pallier les déficits accumulés au cours des années et participer au financement de l'éventuel régime d'assurance médicaments pancanadien.

#### Lutter contre l'inflation

La politique monétaire de la Banque du Canada, établie conjointement avec le gouvernement fédéral qui la réexamine tous les cinq ans, s'appuie sur une cible de 2 % du taux d'inflation. Or, celle-ci est le résultat d'un compromis et de mimétismes en plus de faire l'objet de critiques croissantes<sup>3</sup>. En outre, l'augmentation des taux d'intérêt pour atteindre cette cible a une efficacité moindre lorsque l'inflation est provoquée par un problème d'offre plutôt que de demande.

---

<sup>3</sup> JEAN-PAUL POLLIN, « Les banques centrales devront-elles réviser leur cible d'inflation? », *Le Cercle des économistes*, 24 avril 2023, [En ligne] [<https://lecerclledeséconomistes.fr/les-banques-centrales-devront-elles-reviser-leur-cible-dinflation/#:~:text=De%20sorte%20que%20le%20choix%20de%20la%20cible,une%20marge%20d%E2%80%99action%20insuffisante%20%C3%A0%20la%20politique%20mon%C3%A9taire.>]; OLIVIER BLANCHARD, « It's time to revisit the 2% inflation target », *Financial Times*, 28 novembre 2022 OLIVIER BLANCHARD, « It's time to revisit the 2% inflation target », *Financial Times*, 28 novembre 2022. [En ligne] [<https://www.ft.com/content/02c8a9ac-b71d-4cef-a6ff-cac120d25588>].

N'empêche que pour lutter contre l'inflation, la Banque du Canada a relevé son taux directeur à dix reprises depuis le début de 2022 pour atteindre sa cible de 2 %. La hausse des taux d'intérêt conséquente s'est répercutée sur les ménages de plus en plus endettés<sup>4</sup>. On sait qu'historiquement, une telle politique, par son effet sur les coûts d'emprunt, entraîne un désinvestissement des entreprises, une diminution des mises en chantier et une baisse de la consommation. Ce relâchement de la demande se traduit le plus souvent par une stagnation de l'économie, voire une récession comme dans les années 1970, 1980 et 1990. Il en résulte un chômage élevé et une sclérose des salaires. La politique monétaire de la Banque du Canada devrait ainsi être revue à son échéance en 2026 de façon à tenir compte non seulement de l'inflation, mais aussi de l'emploi, du soutien à la transition écologique et de la réduction des inégalités.

D'ici là, le gouvernement du Canada doit adopter des mesures pour aider les personnes à faire face à l'inflation, particulièrement en matière de logement. Entre septembre 2020 et septembre 2023, l'indice des prix à la consommation (IPC) a grimpé de 18,7 % pour cette catégorie de dépenses<sup>5</sup>. L'abolition de la TPS sur la construction de logements locatifs n'aura qu'un effet trop limité pour répondre aux besoins qui sont estimés à 5,8 millions de logements d'ici 2030 selon la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL)<sup>6</sup>. Cette situation est attribuable à l'adoption de politiques néolibérales depuis plus de 30 ans qui se sont traduites par un désengagement du gouvernement fédéral dans le logement social et communautaire, laissant essentiellement le secteur privé en charge de ce domaine. Résultat: le Canada est plongé dans une crise du logement sans précédent. Le gouvernement doit donc :

- **Augmenter l'aide aux ménages** à faible revenu par différents transferts et crédits d'impôt notamment pour le logement.
- Reconnaître un **véritable droit au logement**. Celui-ci doit se traduire par un réinvestissement orienté vers la construction de logements sociaux et communautaires et non pas "abordables" comme prévu dans l'Initiative de financement de la construction de logements locatifs. Seulement 3 % des unités financées par ce programme répondent aux besoins des personnes à faible revenu<sup>7</sup>. Cette privatisation de l'aide est un échec qui exige un retour en force du gouvernement pour stimuler la construction de HLM, de coopératives d'habitation et de logements subventionnés.

---

<sup>4</sup> SAMMY HUDES, « Endettement des ménages. La Banque du Canada s'inquiète du risque. », La Presse, 18 mai 2023, [En ligne] [[www.lapresse.ca/affaires/economie/2023-05-18/endettement-des-menages/la-banque-du-canada-s-inquiete-du-risque.php](http://www.lapresse.ca/affaires/economie/2023-05-18/endettement-des-menages/la-banque-du-canada-s-inquiete-du-risque.php)].

<sup>5</sup> STATISTIQUE CANADA, *Indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonnalisé*, [Tableau : 18-10-0004-01] [En ligne] [[www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1810000401&pickMembers%5B0%5D=1.2&cubeTimeFrame.startMonth=09&cubeTimeFrame.startYear=2020&cubeTimeFrame.endMonth=09&cubeTimeFrame.endYear=2023&referencePeriods=20200901%2C20230901](http://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1810000401&pickMembers%5B0%5D=1.2&cubeTimeFrame.startMonth=09&cubeTimeFrame.startYear=2020&cubeTimeFrame.endMonth=09&cubeTimeFrame.endYear=2023&referencePeriods=20200901%2C20230901)] (Consulté le 17 octobre 2023).

<sup>6</sup> SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT (SCHL), *Comprendre la pénurie de logements au Canada*, 23 juin 2022, [En ligne] [[www.cmhc-schl.gc.ca/salle-de-presse/news-releases/2022/comprendre-la-penurie-de-logements-au-canada](http://www.cmhc-schl.gc.ca/salle-de-presse/news-releases/2022/comprendre-la-penurie-de-logements-au-canada)].

<sup>7</sup> MICHEL CORRIVEAU, « Malgré les milliards, la Stratégie nationale sur le logement connaît des ratés », *Ici Nouveau-Brunswick, Radio-Canada*, 4 avril 2022, [En ligne] [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1872792/logement-canada-strategie-nationale-crise-echec>].

## Assurer une véritable transition juste

La transition énergétique est une opportunité pour un nouveau développement économique. Le gouvernement du Canada fait par ailleurs fausse route en abordant la question de la décarbonation de son économie uniquement sous la lentille de la création d'emplois durables. Il doit également adresser les enjeux de transition juste et respecter ses engagements internationaux à la Convention-cadre de l'ONU sur les changements climatiques et à l'Organisation internationale du travail (OIT). La FTQ demande la mise en place de mesures concrètes de transition juste permettant la pleine participation des travailleuses et des travailleurs dans la planification de la décarbonation de leur secteur d'activité économique. Les actions du gouvernement doivent respecter les principes du travail décent qui incluent le droit de négociation. De plus, les mesures budgétaires doivent permettre un développement socio-économique inclusif. La FTQ demande que des sommes importantes soient allouées à la transformation des secteurs économiques, telle qu'une réelle planification de sortie des énergies fossiles.

La transition énergétique doit également s'accompagner d'une stratégie industrielle qui a pour objectif d'accélérer le passage à une société sobre en énergie s'appuyant sur de nouveaux modes de production qui assureront la compétitivité et la prospérité du Canada. À cette fin, le gouvernement doit mobiliser des capitaux publics en faveur de la lutte contre les changements climatiques, soutenir les secteurs porteurs, les projets visant la carboneutralité ainsi que les entreprises innovantes qui utilisent des technologies propres. Ces aides doivent être ciblées et conditionnelles à la création d'emplois de qualité, à la réalisation de gains environnementaux et d'investissements sur le territoire.

En outre, par le biais des entreprises publiques et parapubliques canadiennes qui représentent une large part de l'économie, le gouvernement doit privilégier l'approvisionnement de biens et services de proximité de manière à agir de façon écoresponsable.

Toujours dans l'optique d'assurer une transition énergétique, le financement fédéral doit être rehaussé pour soutenir l'ensemble des activités des opérateurs de transport collectif (exploitation, maintien des actifs et développement). C'est par une amélioration de l'offre qu'il sera possible de dynamiser ce mode de transport qui a subi une baisse d'achalandage depuis la pandémie avec pour effet de creuser les déficits des sociétés opérantes. Il risque d'en résulter une baisse des services qui nuira au développement de ce secteur nécessaire pour la réduction des gaz à effet de serre (GES).

## Une justice fiscale en menant une lutte active contre les paradis fiscaux

L'inflation galopante, la crise du logement et l'endettement mènent plus d'un ménage canadien à la précarité. Au même moment, les profits records des grandes entreprises et leur détournement vers les législations de complaisance fiscale n'échappent à personne et nourrissent la colère et le cynisme des honnêtes travailleuses et travailleurs. Il est urgent de mener une lutte active contre les paradis fiscaux, l'évitement fiscal et l'évasion fiscale pour rétablir l'équité ainsi que la confiance des citoyennes et citoyens envers leurs institutions de même que de regarnir les coffres de l'État afin de lui permettre de faire face à ses responsabilités.

Plusieurs mesures ont été introduites ou promises lors des derniers budgets et mises à jour économiques que la FTQ a saluées, mais dont la mise en œuvre tarde. C'est notamment le cas de la modernisation de la Règle générale anti-évitement (RGAE), mais aussi de la taxation des

services numériques. Malheureusement, les entreprises de ce dernier secteur, et plus particulièrement les « géants du Web », continuent à accumuler des profits records<sup>8</sup> sans pour autant contribuer à leur juste part au Trésor public, au moment même où le gouvernement peine à boucler ses exercices budgétaires. La centrale est d'avis qu'il faut rapidement mener à terme ces réformes.

De plus, nous demandons au gouvernement canadien de mettre tout son poids et de jouer un rôle de leader afin d'assurer le succès, sans compromission ni trahison de leurs objectifs initiaux, des négociations menées actuellement tant à l'OCDE qu'à l'ONU concernant la réforme de la fiscalité internationale et l'imposition des entreprises multinationales. Il importe que le Canada, les provinces et les territoires puissent exercer leur pleine souveraineté fiscale et disposer de toutes les ressources nécessaires pour dûment soutenir le financement de leurs missions fondamentales ainsi que la relance économique.

Enfin, en matière de réformes et d'équité fiscales, nous appuyons et réitérons l'ensemble des recommandations formulées auprès de la Commission en octobre dernier par le collectif Échec aux paradis fiscaux<sup>9</sup>, dont la FTQ est membre.

### Assurer une dignité aux travailleurs et travailleuses

Il est attendu du gouvernement qu'il tienne son engagement de déposer un projet de loi d'ici la fin de 2023 pour modifier le Code canadien du travail afin d'y inclure de véritables dispositions anti-briseurs de grève qui interdisent le recours à tous travailleurs et travailleuses de remplacement pour réaliser le travail des personnes salariées en grève ou en lock-out. Cette mesure est essentielle et urgente pour assurer le plein exercice de droits reconnus constitutionnellement soit celui de négocier et de faire grève, mais également pour rééquilibrer les rapports de force entre les parties, assainir les relations du travail, diminuer la durée des conflits ainsi que la violence et les risques d'accident lors d'un arrêt de travail.

Le gouvernement doit également mettre fin au permis nominatif (fermé). Ceux-ci constituent des freins à la liberté des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires (TET) de changer d'employeur et d'améliorer leurs conditions de travail et de vie. L'envoyé spécial des Nations-Unies, monsieur Tomoya Obokata, de passage au pays en septembre dernier, a bien compris la situation en qualifiant le programme des TET de « terrain propice aux formes contemporaines d'esclavages »<sup>10</sup>. L'adoption de mesures pour permettre aux TET d'obtenir rapidement le statut de résident permanent est de même attendue.

WC/LE/CLE/LM/nl  
Sepb-574

---

<sup>8</sup> JULIE JAMMOT ET THOMAS URBAIN, « Les résultats d'Alphabet et de Microsoft dépassent les attentes », La Presse, 24 octobre 2023, [En ligne] [[www.lapresse.ca/affaires/marches/2023-10-24/les-resultats-d-alphabet-et-de-microsoft-depassent-les-attentes.php](http://www.lapresse.ca/affaires/marches/2023-10-24/les-resultats-d-alphabet-et-de-microsoft-depassent-les-attentes.php)].

<sup>9</sup> ÉCHEC AUX PARADIS FISCAUX, *Mémoire Déposé au Comité permanent des Finances de la Chambre des communes*, août 2023, [En ligne] [[www.echecparadisfiscaux.ca/wp-content/uploads/2023/08/Collectif-EPF-Consultations-prebudgetaires-2024-.pdf](http://www.echecparadisfiscaux.ca/wp-content/uploads/2023/08/Collectif-EPF-Consultations-prebudgetaires-2024-.pdf)].

<sup>10</sup> AMÉLIE MOUTON, « Les travailleurs étrangers, un terreau propice à une forme contemporaine d'esclavage », 6 septembre 2023, Radio-Canada Info, [En ligne] [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2008522/travailleurs-migrants-temporaires-esclavage-contemporain>].